

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Secrétaire : Pierrette SCHMITT

Convocation envoyée le : 8 avril 2015

Séance du 14 avril 2015

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents:	KOCHERT S. - LORENTZ M - KAUSS J. - SCHMIT P. ROSER M.M. - KASTNER E. - DA SILVA A. - GILLMING P. - PEYRET J.F - SCHNOERRINGER D. - HEINRICH J - KUNTZ A.
Absents:	KIENY L. (absent) – MESSMER M. (excusé donne procuration à LORENTZ M.) – REEBER P. (excusé)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 1 AVRIL 2015

POINT N° 1 : RYTHME D'AMORTISSEMENT POUR BUDGET EAU

Lors de la séance du 4 avril 2013, le conseil municipal avait fixé la durée d'amortissement pour le budget eau et assainissement.

Madame le Maire propose de modifier le rythme d'amortissement relative aux immobilisations corporelles du budget eau, notamment pour :

- les bâtiments d'exploitation (station de neutralisation)
- les biens immobiliers et installations (stations de pompage)

Comme suit :

	<u>Durée</u> <u>D'amortissement</u>
<u>Immobilisations corporelles pour le budget eau</u>	
Bâtiments d'exploitation (station de neutralisation)	50 ans
Réseaux de canalisations d'eau potable	50 ans
Agencement et aménagement de terrains (les sources)	10 ans
Biens immobiliers et installations (station de pompage)	30 ans
Subvention d'équipement pour les biens mobiliers (station neutralisation)	50 ans
Subvention d'équipement pour les biens immobiliers et installations	30 ans
Subvention d'équipement pour les installations de génie civil (réseaux)	50 ans
Subvention d'équipement pour l'agencement et aménagement de terrains	10 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler le rythme d'amortissement au budget eau fixé par délibération du 4 avril 2013
- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Madame le Maire de transmettre en trésorerie.

POINT N° 2 : VOTE DES BUDGETS 2015 POUR EAU – ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

Madame le Maire, présente le budget primitif 2015 de la commune.

Le Conseil Municipal, après examen et après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2015, qui ont été clos et arrêtés comme suit :

→ **Au titre du budget principal**

Section de fonctionnement

Recette : 484 200 €

Dépense : 484 200 €

Section d'investissement

Recette : 518 000 €

Dépense : 518 000 €

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

Madame le Maire, présente le budget primitif 2015 pour le service Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen des dits budgets et après délibération, approuve à l'unanimité les budgets primitifs de 2015 respectifs, qui ont été clos et arrêtés comme suit :

→ **Au titre du budget eau**

Section de fonctionnement

Recette : 118 600 €

Dépense : 118 600 €

Section d'investissement

Recette : 271 100€

Dépense : 271 100€

→ **Au titre du budget assainissement**

Section de fonctionnement

Recette : 72 500 €

Dépense : 72 500 €

Section d'investissement

Recette : 290 006,28 €

Dépense : 290 006,28 €

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT 3 : REGLEMENT POUR L'UTILISATION DU CITY STADE, AIRE DE JEUX ET COUR DU FOYER COMMUNAL

Afin d'éviter les nuisances sonores, la commission « Citoyenneté, réglementation et sécurité » après plusieurs réunion de travail, propose de mettre en place une réglementation pour l'utilisation du city stade, de l'aire de jeux et dans la cour du foyer communal.

Les projets de règlements sont distribués aux membres du conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les projets de règlements et de transmettre à la commission « Citoyenneté, réglementation et sécurité » les observations ou propositions pour la prochaine réunion de travail, afin de finaliser le projet.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour délibération.

POINT N° 4 : COTISATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, comme chaque année, la commune verse une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 50 € pour l'année 2015
- et de prévoir la dépense au budget 2015.

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 4 : SOUSCRIPTION DE PRETS RELAIS

Madame le Maire propose de souscrire à des emprunts pour le financement des travaux d'aménagement de la Route de Soultz.

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

→ Pour le financement **des travaux de voirie de la Route de Soultz**, le conseil municipal décide :

- de contracter un emprunt d'un montant de 300 000 € sur le budget principal,
- charge Madame le Maire de choisir la proposition la mieux-disante,
- autorise Madame Le Maire à signer le contrat et tout document s'y afférant.

→ Pour le financement **des travaux d'assainissement de la Route de Soultz**, le conseil municipal décide :

- de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 € sur le budget d'assainissement
- charge Madame le Maire de choisir la proposition la mieux-disante,
- autorise Madame Le Maire à signer le contrat et tout document s'y afférant.

Voix pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Climbach, le 15 avril 2015
Affiché le 16 avril 2015

Le Maire,

Stéphanie KOCHERT